



**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA**

Envoyé en préfecture le 11/12/2018
Reçu en préfecture le 11/12/2018
Affiché le 11 DEC. 2018
ID : 039-283900017-20181120-B2018_36-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'Administration

Séance du 20 novembre 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
17/10/2018

Délibération n° B 2018-36

Convention relative à la restauration des stagiaires en formation et/ou des personnels en mission avec le Centre Hospitalier Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE : approbation et autorisation de signature à donner au Président

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS.

Etaient excusés : Messieurs Clément PERNOT, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-78, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2018-9 du 5 mars 2018, relative à la convention avec le CH Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE pour la restauration des personnels du SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

Dans le cadre principalement des formations qui peuvent se dérouler dans différents CIS du Jura, il y a lieu de conventionner avec des prestataires extérieurs pour la fourniture de repas.

Le Bureau du Conseil d'Administration par délibération n° B 2018-9 du 5 mars 2018 a approuvé la convention avec le Centre Hospitalier Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE relative à la restauration des stagiaires en formation et/ou des personnels en mission signée le 14 mars 2018.

Il s'agit de reconduire la convention pour l'année 2019 avec un changement de tarif au 1^{er} janvier. Le prix du repas (entrée, viande/légumes, fromage, dessert, café) passe de 6.05 € à 6.20 €.

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer, d'approuver la convention et le nouveau tarif, et de m'autoriser à la signer.

DECISION N° B 2018-36 DU 20 NOVEMBRE 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, approuve la convention relative à la restauration des stagiaires en formation et/ou des personnels en mission avec le Centre Hospitalier Louis Jaillon à SAINT-CLAUDE, ci-jointe, et autorise son Président à la signer.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 11 DEC. 2018
Affiché le 11 DEC. 2018
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,



Clément PERNOT